

Un pouvoir partagé entre trois institutions



Siège de la Commission européenne à Bruxelles (Bel.)



Parlement européen à Strasbourg



Document 1 – Le triangle institutionnel

1. **Définir** – Rappelez les définitions de pouvoir législatif, exécutif et judiciaire.
2. **Analyser** – Qui détient le pouvoir législatif au sein des institutions européennes ? Le pouvoir exécutif ?
3. **Comparer** – Comparez le rôle du parlement européen à celui du parlement français.
4. **Discuter** – Discutez de la légitimité démocratique de chacune des 3 institutions européennes.

L'équilibre des pouvoirs des institutions européennes, Le Monde.fr | 04.06.2009

La procédure législative

